

Questions les plus fréquentes

J'ai perdu le code d'accès et/ou le mot de passe, comment faire pour récupérer ces données ?

Accédez à la plateforme sur <http://epe.instituto-camoes.pt> et cliquez sur : *Para recuperação de credenciais, clique aqui.*

Qu'est ce que le code EPE de l'élève ?

C'est un code unique, créé automatiquement par la plateforme au moment de l'inscription associé à un mot de passe. Ce code sert à identifier l'élève au sein du réseau de l'Enseignement du Portugais à l'étranger (EPE).

Quels sont les cours exemptés de droit d'inscription ?

Les cours exemptés de droit d'inscription sont en général, les cours intégrés dans les systèmes d'enseignement. En France, les élèves qui suivent des cours ELCO ne paient pas de droits d'inscription.

Comment justifier la situation de chômage ?

Vous devez être inscrit au Pôle Emploi local et y demander un justificatif de la situation de chômage. Envoyez-le à la Coordination de l'Enseignement, ainsi que la photocopie du justificatif de paiement de droits d'inscription en précisant le(s) prénom(s) et le(s) nom(s) de l'élève et son code.

Comment justifier la situation de famille monoparentale ?

Par une déclaration de revenu, justifiant que vous êtes le seul titulaire des revenus.

Comment justifier que vous avez plus d'un enfant à votre charge qui suit les cours de portugais ?

Au moment de remplir le bulletin de frais d'inscriptions vous devez indiquer les codes de tous vos enfants.

Qu'arrive-t-il si mon enfant ne peut pas suivre les cours, ou si on décide de résilier son inscription ?

Dans ce cas la totalité des frais d'inscriptions pourra être remboursé, à condition que la demande de remboursement soit faite avant la fin du premier mois de cours.



INSCRIPTION / RENOUVELLEMENT Cours ELCO et AES 2017/2018

ENSEIGNEMENT PORTUGAIS À L'ÉTRANGER

UNE LANGUE OUVERTE SUR
LE MONDE.

Coordonnées

Coordenação do Ensino Português em França

6, Passage Dombasle 75015 Paris
Tel : 01. 53.68.78.53 // Fax : 01.45.31.80.30
Tel : (00) 331 536 878 53 // Fax (00) 331 453 180 30
(à partir de l'étranger)
Courrier électronique : cepe.franca@camoes.mne.pt
Internet : www.epefrance.org

Camões, I.P., Portugal

Tel : (00)351 21 310 91 00 : Fax : (00) 351 21 314 39 87
Courrier électronique : inscricao.epe@camoes.mne.pt

Questions les plus fréquentes

Quel est le nombre minimum d'élèves pour la formation d'un groupe ?

Il est nécessaire 12 élèves pour former un groupe.

Je peux payer en plusieurs fois ?

Non, vous devez payer la totalité en une seule fois.

Je peux m'inscrire plus tard ?

Non, les groupes et les horaires des professeurs pour l'année scolaire 2017/2018 sont élaborés en fonction de ces inscriptions.

Je peux faire une inscription en format papier ?

Oui, vous le pouvez. Vous devez remettre l'inscription au professeur de portugais ou bien directement à la Coordination de l'enseignement portugais.

Qu'est ce que les niveaux de langue ?

Les niveaux A1, A2, B1, B2 et C1 sont définis dans le QuaREPE (Cadre de Références pour l'enseignement du portugais à l'étranger) et ce sont des indicateurs de ce que les apprenants sont capables de faire dans les différents contextes d'usage de la langue.

Comment savoir dans quel niveau de langue je dois inscrire mon enfant ?

Vous devez suivre les consignes du professeur de votre enfant, dans le cas où vous faites un renouvellement d'inscription, ou, vous devez consulter le Cadre de Références pour l'Enseignement de Portugais à l'Etranger disponibles sur le site www.instituto-camoes.pt

Comment est assurée la confidentialité des données ?

Les données sont strictement destinées à la gestion de l'inscription de l'EPE, à la constitution des groupes et à l'obtention de données statistiques. Camões, I.P. assure ses utilisateurs de la confidentialité des données, par l'enregistrement de ce questionnaire auprès de la Commission Nationale de Protection de Données.

Qu'est-ce que l'EPE ?

L'enseignement portugais à l'étranger (EPE) est une modalité spéciale de l'éducation scolaire qui a pour but de promouvoir la langue portugaise dans le monde et d'offrir l'apprentissage de la langue et de la culture portugaises.

Qu'est-ce que l'inscription EPE ?

L'inscription est le processus qui permet l'accès aux cours extracurriculaires de langue et de culture portugaise (enseignement différé) organisés avec le soutien du réseau EPE de Camões, IP. Ce processus a lieu préférentiellement en ligne. En France, seule l'inscription aux cours ELCO et AES doit être faite en ligne.

Pour plus d'informations, consultez :

<http://www.instituto-camoes.pt/activity/o-que-fazemos/aprender-portugues/presencial/no-ensino-basico-e-secundario/inscricao-epe>

A qui s'adresse cette inscription ?

L'inscription pour l'année scolaire 2017/2018 s'adresse aux élèves qui suivent ou souhaitent suivre les cours ELCO et AES organisés par Camões, IP, ou avec son soutien.

Quand a-t-elle lieu ?

Renouvellement de l'inscription : du 15 février au 10 avril.

Nouvelles inscriptions : du 1 mars au 10 avril.

Où peut-on la faire ?

Le **renouvellement de l'inscription** est fait auprès de l'enseignant(e) de l'élève.

Les **nouvelles inscriptions** sont faites de préférence en ligne, sur la plateforme mise à disposition à cet effet par Camões, IP, sur : <https://epe.instituto-camoes.pt>

Qu'est-ce que la plateforme en ligne ?

C'est une plateforme développée par Camões, IP, pour le soutien du réseau EPE, sur :

<http://epe.instituto-camoes.pt/>.

En faisant l'inscription de votre enfant en ligne, vous allez pouvoir :

- Consulter le résumé de chaque cours ;
- Consulter le registre des présences et absences de votre enfant au cours ;
- Consulter les résultats de votre enfant.

Comment faire l'inscription ?

Renouvellement de l'inscription en ligne (cours ELCO et AES) - fait par le professeur

- Sollicitez le renouvellement de l'inscription auprès du professeur ;
- Remettre à l'enseignant de votre enfant l'autorisation du renouvellement de l'inscription, signé et, s'agissant d'enseignement au sein d'une association, remettre aussi le paiement du droit d'inscription.

Nouvelles inscriptions en ligne (cours ELCO et AES)

Accédez à : <http://epe.instituto-camoes.pt/inscricao> et confirmez que vous n'y êtes pas encore enregistré. Ensuite, remplissez le formulaire d'inscription.

A la suite de votre enregistrement le système vous délivre des codes d'accès pour accéder à la plateforme (le code EPE de l'élève (username) et le mot de passe). Imprimez-les ou gardez cette information car le code EPE de l'élève l'accompagnera tout le long de son parcours scolaire.

S'il s'agit de l'enseignement au sein d'une association (AES), vous devez procéder au paiement du droit d'inscription, en utilisant comme référence le code de l'élève. Pour que l'inscription soit validée envoyez le justificatif de paiement à la Coordination de l'Enseignement soit par le biais de la plateforme soit par

courrier :

Coordenação do Ensino Português

6, Passage Dombasle

75015 Paris

Tel : 01.53.68.78.53 // Fax : 01.45.31.80.30

Tel : (00) 331 536 878 53 // Fax (00) 331 453 180 30 (à partir de l'étranger)

Courrier électronique : cepe.franca@camoes.mne.pt

Quel est le montant du droit d'inscription ?

Le droit d'inscription est de 100€, d'après l'arrêté ministériel 232/2012 du 6 août (artigo 2º da Portaria 232/2012, de 6 de agosto).

Les droits d'inscription se rapportent aux cours extracurriculaires de langue et culture portugaise organisés par Camões, IP. comme c'est le cas de l'enseignement au sein d'une association (AES).

L'application des droits d'inscription prend en considération certaines situations particulières, surtout sur le plan socioéconomique, qui méritent un traitement individualisé. C'est le cas des familles ayant plus d'un enfant inscrit, les situations de chômage et le cas des écoles associées où normalement il y a déjà une contribution des parents. Dans ces cas, les montants à payer sont les suivants (situations justifiées par "Pôle Emploi") :

Les deux parents ou responsables de l'élève au chômage	20 € / élève
Un des parents ou responsable de l'élève au chômage	60 € / élève
Parents ou responsable de l'élève avec deux enfants inscrits	80 € / élève
Parents ou responsable de l'élève avec trois enfants inscrits	75 € / élève
Famille monoparental	80 € / élève

A quoi donne droit le paiement des droits d'inscription ?

Le paiement des droits d'inscription donne droit au manuel scolaire et à son inscription de l'élève à l'examen de certification des apprentissages EPE.

Comment payer ?

1. Par virement bancaire

Le responsable de l'élève procède à un virement bancaire sur le compte de la Coordination de l'Enseignement Portugais en France, en utilisant le code EPE de l'élève :

- i. accédez à la plateforme d'inscription en ligne, avec les codes d'accès qui vous ont été délivrés au moment de l'inscription, faites le téléchargement du justificatif de virement et ajoutez les informations complémentaires qui puissent faciliter l'identification du virement sur le compte de la Coordination de l'Enseignement ;
- ii. envoyez le justificatif par courrier électronique ou par la poste à la Coordination de l'Enseignement, en utilisant comme référence le code EPE de l'élève ;
- iii. Vous pouvez aussi remettre le justificatif à l'enseignant.

Coordination de l'Enseignement en France

Banque : Caixa Geral de Depósitos – Paris
N° du compte / IBAN:FR76 1261 9000 0149 0366 0103 625
SWIFT / BIC :CGDIFRPP

2. Par cheque ou en liquide

Procédez au paiement par chèque ou en liquide en vous présentant dans les installations de la Coordination de l'Enseignement (6, Passage Dombasle 75015 Paris).